

COMMUNE DE MITTLACH

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH DE LA SÉANCE DU MARDI 23 FÉVRIER 2016

Sous la présidence de Monsieur ZINGLÉ Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Présents : M. ZINGLÉ Bernard, Maire, M. DORDAIN Patrick 1^{er} Adjoint, Mme BRUNN Michelle, 2^{ème} Adjointe, M. NEFF Dominique, 3^{ème} Adjoint, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, M. JAEGLÉ Michaël, M. JAEGLÉ Olivier, Mme OBERLIN Christelle, M. HEILMANN Robert, Mme JEANMAIRE Claudine, M. DEYBACH Yves, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés : Néant

Absents non excusés: Néant

Ont donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Valérie JAEGLÉ, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2016
- 2) Approbation du compte administratif 2015 du budget général
- 3) Approbation du compte de gestion 2015 du budget général
- 4) Approbation du compte administratif 2015 « Service Eau et Assainissement »
- 5) Approbation du compte de gestion 2015 « Service Eau et Assainissement »
- 6) Approbation du compte administratif 2015 « Camping Municipal »
- 7) Approbation du compte de gestion 2015 « Camping Municipal »
- 8) Agrément de permissionnaires de chasse sur le lot communal n° 2
- 9) Contrat de concession de source
- 10) Déclaration préalable de travaux

Ajout de 1 point à l'ordre du jour avec l'accord unanime de l'assemblée :

- 11) Motion de soutien au régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle

➤ Le point « Divers » passe au point 12.

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2016.

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - Approbation du compte administratif du budget général de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick DORDAIN, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2015 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif du budget général de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés	10 546,84			78 186,11	10 546,84	78 186,11
Opérations de l'exercice	46 438,39	52 993,76	516 771,14	543 010,36	563 209,53	596 004,12
TOTAUX	56 985,23	52 993,76	516 771,14	621 196,47	573 756,37	674 190,23
Résultats de clôture	3 991,47			104 425,33		100 433,86
Restes à réaliser	28 277,00				28 277,00	
TOTAUX CUMULÉS	85 262,23	52 993,76	516 771,14	621 196,47	602 033,37	674 190,23
Résultats définitifs	32 268,47			104 425,33		72 156,86

- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POINT 3 – Approbation du compte de gestion du budget général de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif général de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2015, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 4 - Approbation du compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick DORDAIN, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2015 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés	7 781,69			2 429,70	7 781,69	2 429,70
Opérations de l'exercice	35 872,03	48 905,38	74 158,87	64 155,59	110 030,90	113 060,97
TOTAUX	43 653,72	48 905,38	74 158,87	66 585,29	117 812,59	115 490,67
Résultats de clôture		5 251,66	7 573,58		2 321,92	
Restes à réaliser	5 237,00				5 237,00	
TOTAUX CUMULÉS	48 890,72	48 905,38	74 158,87	66 585,29	123 049,59	115 490,67
Résultats définitifs		14,66	7 573,58		7 558,92	

- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POINT 5 – Approbation du compte de gestion du Service Eau et Assainissement de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du service Eau et Assainissement dressé, pour l'exercice 2015, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 6 - Approbation du compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick DORDAIN, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2015 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2015, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés		10 048,20		11 232,51		21 280,71
Opérations de l'exercice	9 290,67	5 863,30	56 368,93	62 553,19	65 659,60	68 416,49
TOTAUX	9 290,67	15 911,50	56 368,93	73 785,70	65 659,60	89 697,20
Résultats de clôture		6 620,83		17 416,77		24 037,60
Restes à réaliser	6 342,00				6 342,00	
TOTAUX CUMULÉS	15 632,67	15 911,50	56 368,93	73 785,70	72 001,60	89 697,20
Résultats définitifs		278,83		17 416,77		17 695,60

- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POINT 7 – Approbation du compte de gestion du Camping municipal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Camping Municipal de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du service Camping Municipal dressé, pour l'exercice 2015, par M. Pascal VINCENT, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 8 - Agrément de permissionnaires de chasse sur le lot communal n° 2.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le locataire de chasse du lot communal n° 2 a informé la commune qu'il souhaite créer une société de chasse. L'agrément de permissionnaires de chasse devient ainsi caduc. L'agrément de la société de chasse se fera lors d'une réunion ultérieure.

POINT 9 - Contrat de concession de source.

Le Maire rappelle au Conseil que suite à la vente du refuge du ski-club Sélestat sis au Schnepfenried, le contrat de concession passé le 09/10/1989 entre la commune de Mittlach et le ski-club Sélestat avait été résilié à la date du 01/01/2015.

Vu que ce refuge a trouvé un nouvel acquéreur en la personne de Mr SCHMITT Jean-Claude, domicilié 3, rue André Maginot à 57100 MANOM, il y a lieu de signer un nouveau contrat de concession de source entre la commune de Mittlach et le nouveau propriétaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **décide** de passer un nouveau contrat de concession de source avec M. SCHMITT Jean-Claude, pour une durée illimitée ;
- **fixe** l'origine du nouveau contrat au 1^{er} mars 2016 ;
- **fixe** le prix annuel de la concession à 60,00 €;
- **dit** que ce prix pourra faire l'objet d'une révision annuelle sur décision et délibération du Conseil Municipal ;
- **charge** Monsieur le Maire de l'exécution des formalités de contrat à intervenir entre les parties.

POINT 10 - Déclaration préalable de travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'envoi à la Direction Départementale des Territoires pour instruction, d'une déclaration préalable de travaux émanant de la société INOVIA CONCEPT, 42 rue Vaucanson à 69150 DÉCINES, pour l'installation d'un système photovoltaïque pour le compte de Mr STAPFER Gérard, au 5, chemin de la Wormsa à MITTLACH, Section 4, Parcelle n° 88.

POINT 11 – Motion de soutien au régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle.

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la commune de MITTLACH, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1^{er} janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

POINT 12 – Divers.**Réunion de la commission des finances**

La réunion de la commission des finances pour la préparation des budgets primitifs 2016 a été fixée au **mardi 22 mars 2016, à 20h15**.

Réunion du Conseil Municipal

La réunion du Conseil Municipal pour le vote des budgets primitifs 2016 a été fixée au **mardi 05 avril 2016, à 20h00**.

Réception d'accueil des nouveaux habitants et Concours des maisons fleuries

Mr Robert Heilmann propose à l'assemblée d'organiser une réception d'accueil pour les nouveaux habitants. Cette réception, conçue comme un moment de rencontre et d'échange, permettrait de présenter la commune aux nouveaux Mittlachoïses et d'établir le contact avec les élus.

Les membres du conseil municipal décident d'organiser cette cérémonie d'accueil lors de la remise des prix du concours des maisons fleuries, fixée au **vendredi 29 avril 2016, à 20h00**.

Mr Robert Heilmann se charge dans un premier temps de contacter les nouveaux habitants, et le Maire leur fera parvenir une invitation.

La séance est levée à 23h00.